

مركز بحوث الرقابيين الأفارقة

African Ombudsman Research Centre Centre de Recherche des Ombudsman Africains Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

PROCES-VERBAL DE LA 9^{éme} REUNION DU CONSEIL DU CROA

15 Juillet 2014

Centre de Recherche des Ombudsman Africains

Université de Kwazulu-Natal

Durban

Afrique du Sud

PRESENT:

PRESIDENTE : Adv. Thulisile Madonsela, (Protecteur du Citoyen– Afrique du Sud)

MEMBRES : Dr Paulo Tjipilica (Provedor de Justiça, Angola)

Judge Edmond Cowan (Ombudsman, Sierra Leone)
Prof Managay Reddi (Doyenne, Faculté de Droit –UKZN)

Mr Lesala Mofokeng (Faculté de Droit – UKZN)

Prof John Mubangizi (DVC – UKZN)

OBSERVATEURS: Ms Benita Young (PPSA)

Mr Risenga Maruma (PPSA)

Mr M. Zweni (PPSA)

Mr Pierre Ndagirwa (Office of Provedor de Justiça, Angola) Mr Manuel Da Costa (Office of Provedor de Justiça, Angola)

Mr Franky Lwelela (CROA) Ms Susan Foley (CROA)

EXCUSES: Mrs Alima Traore (Mediateur du Faso)

Mr Themba Mthethwa (CEO – PPSA)

1. Ouverture de la séance

La Présidente, Adv. Thuli Madonsela avait officiellement ouvert la 9e réunion du Conseil du CROA en accueillant toutes les personnes présentes, faisant mention spéciale du Dr Tjipilica et du Juge Cowan, qui sont particulièrement venus de loin pour y assister. Elle a remercié les personnels de l'UKZN et ceux du PPSA pour leurs efforts dans l'organisation de ladite réunion.

2. Absence Motivée, Adoption de l'ordre du jour, Confirmation du Quorum

Le quorum a été confirmé et les excuses de Mme Alima Traoré, dont le calendrier n'a pas permis qu'elle se déplace et M. Themba Mthethwa, qui se remettait d'une maladie ont été reconnus.

C'est à ce stade que la Présidente a attiré l'attention des personnes présentes vers l'article 11 de l'ordre du jour, sous la rubrique «Autres questions»: sur la nomination du professeur John Cantius Mubangizi au Conseil du CROA.

Le juge Cowan a exprimé ses préoccupations au sujet de la prise de contrôle du CROA par l'UKZN, pour lui le CROA devrait avoir sa propre aile administrative qui assurerait la liaison avec l'administration de l'Université afin qu'ils puissent travailler ensemble plutôt que de remettre la gestion quotidienne du CROA à l'Université. La Présidente précisa la question qui était sur la table, ce qui n'était pas le transfert de la gestion du CROA à l'université parce que cela a été discuté et une résolution relative à cette question avait déjà été prise lors de la réunion du Conseil précédente, mais le problème actuel est l'adhésion du professeur Mubangizi comme membre du Conseil du CROA. Elle a également ajouté qu'elle n'a rien contre l'intention du juge Cowan de vouloir que le Conseil réexamine cette résolution mais elle voulait traiter ces questions séparément, mettant la question de l'adhésion du Professeur Mubangizi en premier lieu, puis celle du juge Cowan de revoir la décision pourra être discutée lorsque le Conseil va traiter avec le proces-verbale et les questions y découlant. Le Prof Reddi élucida sur la question en cour de traitement, en disant qu'il y a certaines politiques de l'UKZN qui devront être suivies lorsque l'Université prendra le relais, entre autres l'une est que le vice-chancelier adjoint devra siéger au conseil du CROA. Le juge Cowan précisa qu'il n'était pas contre la proposition, mais plutôt que la contextualisation faisait défaut, Il retira ainsi son objection perçue à la nomination du Prof Mubangizi comme membre du conseil et la résolution suivante a été prise:

Résolution: Professeur John Cantius Mubangizi, en sa qualité de vice-recteur de l'Université de KwaZulu-Natal, est nommé membre du conseil du CROA.

Suite à la prise de cette résolution, la présidente a poursuivi son discours d'ouverture. Elle a fait référence à la précédente réunion du Conseil tenue le 24 Février 2014, surtout à l'égard de la Déclaration OR Tambo et la discussion qui s'est tenue sur les résultats de la recherche du Centre. Elle a également exprimé sa gratitude pour les idées des membres du Conseil ayant trait à la question de la dotation en personnel et la gestion financière. Elle était heureuse

d'annoncer que la Déclaration OR Tambo avait été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme à travers le continent, soulignant ce que la gouvernance pourait faire pour améliorer la situation. Elle a particulièrement remercié l'avocat Arlene Brock, qui a passé la nuit à écrire la déclaration, ainsi que le professeur Ayeni, le personnel de la PPSA, le Prof Reddi et l'Université qui ont aidé dans la réalisation de la fin du document malgré d'énormes obstacles. Elle a remercié le personnel de l'UKZN pour la recherche qui a été menée et sa présentation au Sommet. Elle a remercié les membres du Conseil et l'AOMA pour leurs discussions relatives à la Déclaration OR Tambo, ainsi que Pierre Ndagirwa pour sa contribution d'édition, et Benita Young pour avoir mettre la touche finale sur le document.

En ce qui concerne la recherche, la présidente a indiqué qu'il y avait eu des obstacles dans la contre-réaction de la communication du Centre avec l'Université. Elle a rappelé que le concept de la recherche était de constituer une base pour la promotion de normes universel pour l'Ombudsman et qu'il y avait donc une nécessité de la recherche pour montrer la diversité de l'institution d'Ombudsman en Afrique, et en particulier montrant les différences de pouvoir, les juridictions et la structure. En outre, la recherche devrait indiquer s'il y avait une réelle différence entre le médiateur français et l'institution d'Ombudsman et également nécessaire d'indiquer s'il existe une réelle différence entre les médiateurs et les Ombudsman. La Présidente a révélé qu'elle avait fait une demande par écrit pour que la recherche soit modifié de cette façon et qu'une réunion avait eu lieu, par la suite à l'Université en guise des discussions et précisions. Pour que la recherche soit élargie, plus de fonds seront nécessaires - le chef de direction du PPSA en prendra la responsabilité.

Passant à la question de la formation, la présidente a indiqué qu'aucune formation n'a été mise en œuvre au Centre depuis Février 2014. Elle a souligné que la racine du problème est le faite que le Centre ne dispose toujours pas d'un programme fixe. Elle a de nouveau partagé sa vision: que les potentiels étudiants du CROA peuvent aller sur le site du CROA pour consulter la faculté virtuelle et déterminer la formation qui se déroule au mois d'Avril suivant par exemple. Elle a souligné la nécessité d'un panneau de recherche et de formation, de sorte que les formateurs soient nommés sur une base à temps partiel - même les Ombudsman euxmêmes. Elle a noté que ce sentiment, qui avait été exprimé lors de la réunion précédente du Conseil, n'avait pas été correctement pris en compte dans le proces-verbale.

La présidente était fiere d'annoncer que le Centre avait été approuvé quand elle avait parlé de son bon travail lors de l'événement TIME 100 à New York et, de même, quand elle avait eu l'occasion d'en parler à l'ambassadeur sud-africain à l'ONU, préparant ainsi des bases potentielles pour le CROA et l'AOMA à être accrédité en qualité d'observateurs des Nations Unies. Mentionnant les bailleurs de fonds du CROA, qui avaient donnés 21 millions de rands pour une période de 3 ans, la Présidente a attiré l'attention à leurs attentes dans l'utilisation de cet argent: qu'un programme de formation sera mis en place, un programme de recherche écrite serait établi et, troisièmement, que les démocraties en transition seraient la cible des formations. Elle a même suggéré la création et la distribution des "paquets professionnels» -

qui sont, des ordinateurs chargés de matériel de formation. Elle a souligné que les formations ne doivent pas être " l'impulsion du moment ". La Présidente a rappelé toutes les personnes présentes que l'espérance de l'AOMA est que le CROA devra faire une différence tangible dans la création de capacités et dans les bureaux de l'ombudsman à travers l'Afrique et qu'il devra être un partenaire de mise en œuvre des valeurs partagées de l'UA. La présidente a saisie l'occasion pour proposer qu'une retraite soie organisé par le CROA pour faire une planification stratégique, de sorte que les membres du Conseil pouvaient y aller et réévaluer le plan stratégique du Centre.

La Présidente a avoué que le Centre avait trébuché dans le domaine de la dotation en personnel - la faute clé étant que personne n'avait jamais été employée qui serait déjà un intérêt dans le domaine d'Ombudsman ou de la bonne gouvernance avant d'être embaucher au CROA. La présidente a révélé que, après la "Déclaration OR Tambo fiasco", le directeur par intérim avait été relevé de ses fonctions et le chef de la direction du PPSA, M. Themba Mthethwa, avait pris la position au cours de la phase de transition. La Présidente a attiré l'attention de toutes les personnes présentes à l'article 8 de l'ordre du jour - la dotation du CROA - au cours duquel une demande de détachement par l'UKZN serait admise.

Pour conclure son discours d'ouverture, la Présidente a remercié les membres du Conseil pour leur présence et a déclaré la réunion officiellement en session.

3. Allocution du président de l'AOMA

Le Dr Tjipilica a commencé par rappeler toutes les personnes présentes que l'ordre du jour devrait encore être adopté. Il a également exprimé sa préoccupation face à l'absence du chef de la direction. Il a ensuite déclaré son plaisir d'être présent à cette réunion du Conseil de l'Université de KwaZulu-Natal et a remercié les stagiaires pour leur presence pour accueillir les membres du Conseil à l'aéroport. Il a compati le juge Cowan, dont les bagages ont été égarés en transit. Il a souligné que le CROA est une propriété bien-aimée de l'AOMA. Il a ensuite remercié le Prof Reddi, qu'il appelait intelligente et dynamique, pour avoir été avec le Centre depuis son inauguration. En conséquence, il a remercié et souhaité la bienvenue au Prof Mubangizi, ainsi que tous les collaborateurs présents et le personnel du PPSA. Il a exprimé son optimisme pour de bonnes discussions et les résultats émanant de la réunion. Il a ensuite félicité la Présidente pour son récent prix d'être un des 100 personnes les plus influentes dans le monde en ces moments, louant ainsi son intelligence et son dévouement en tant que Ombudsman. Il a conclu son intervention en exprimant son espoir que, au cours de la réunion, le CROA serait défini comme un centre de formation qui appartient directement à l'AOMA, pas le PPSA. Il a remercié le personnel du CROA une fois de plus pour leur accueil en indiquant qu'il fera plus des commentaires progressivement selon l'ordre du jour.

Allocution de la doyenne de l'UKZN

Au nom de l'Université, le vice-chancelier et le vice-chancelier adjoint, Le Prof Reddi a souhaité la bienvenue à tous les présents. Elle souligna les degrés de l'importance dont l'Université considère sa relation avec le CROA et exprima sa joie quant à la résolution prise de nommer le Prof Mubangizi au Conseil. Elle garantit que les besoins du Centre seraient satisfaits. Elle a également saisi l'occasion pour indiquer que, dans l'avenir, toutes les remarques faites au nom du Centre seront faites par le professeur Mubangizi en sa qualité de vice-chancelier adjoint de l'Université. Elle, comme le Dr Tjiipilica, a félicité la Présidente pour son inclusion comme l'un des 100 personnes les plus influentes dans le monde pour l'année 2013. Elle déclara que les membres du Conseil de l'UKZN on anticipés que cette réunion produira des résultats solides, et en a profité pour exprimer sa gratitude pour directives et la sagesse du Conseil. Elle a remercié toutes les personnes présentes en leur souhaitant les meilleurs dans leurs délibérations.

5. Adoption du procès-verbal de la 8^e Réunion du Conseil du CROA qui avait eu lieu au Southern Sun OR Tambo, Johannesburg, Afrique du Sud, le 24 Février 2014

La Présidente invita les membres du Conseil leur indiquant les modifications qu'ont devraient apportées au proces-verbale allant page par page. La Présidente demanda que ses mots d'ouverture soient augmentés et a demandé la transcription de la réunion afin qu'elle puisse la revoir avec son équipe. Elle a également demandé que le «s» de «en ce qui concerne à" soie supprimé à des fins grammaticales. Elle a souligné que les procès-verbaux doivent mentionner mot à mot de ce qui a été dit. Elle a également suggéré que l'expression «de la faculté en ligne" devrait être remplacé par «faculté virtuelle permanente» et a souligné que les formateurs doivent recevoir 1 - 3 ans de contrats de sorte qu'un panneau peut être là en permanence pour cette période. Cela permettrait d'éliminer le problème du report de formations en raison d'une incapacité à trouver des formateurs. La Présidente a demandé que la page 8 soie modifié pour tenir compte des citations textuelles. En ce qui concerne les rapports, conformément au Plan stratégique, elle a indiqué qu'il y a un écart entre ce qu'ont a fait par le Centre et ce que les résultats stratégiques pour l'année devraient être. Le Président a demandé des explications sur les écarts et les mesures correctives et a encouragé le Secrétariat d'approcher le PPSA pour assistance et directives pour la préparation d'un tel rapport.

Le juge Cowan a ensuite pris la parole en exprima son sentiment, qu'il y a une confusion des rôles concernant celui qui est le chef du Secrétariat du CROA. Il insista que les procès-verbaux devraient être présentés par le CROA et seulement être portés au Conseil pour adoption. La

Présidente a suggéré que; pour éviter toute confusion dans l'avenir, la transcription de la réunion devrait être mise à disposition. Elle a souligné une autre erreur grammaticale à la page 12, Ensuite les proces-verbeaux ont été adopté tel qu'amendé.

6. Questions découlant du procès-verbal

Le juge Cowan commença ce point de l'ordre du jour par attirer l'attention de tout le monde sur la page 8 du procès-verbal. Sa question était de savoir si la réunion de transfert de la gestion quotidienne du CROA à l'UKZN a eu lieu, la présidente confirma que la reunion avait bel et bien eu lieu à l'Université de KwaZulu-Natal en le 11 Juin 2014. Il a ensuite, se référant à la page 9 du procès-verbal, demandé si le transfert lui-même avait été conclu, la présidente révéla alors que le protocole d'accord modifié n'est pas encore signé pour conclure le transfert. Elle a poursuivi en disant que le DIRCO avait exprimé l'intérêt de voir le protocole d'entente - ce qui signifie que le protocole d'entente modifié sera soumis à la ratification par l'AOMA et le DIRCO. Le juge Cowan a déclaré que si le Conseil est, en principe, d'accord avec le protocole d'entente, ca devrait être envoyé à DIRCO puis au conseil d'administration a tour de role. Il a poursuivi en déclarant que la Faculté de Droit de l'UKZN est un organisme autonome qui ne permettra pas au CROA de participer à ses activités académiques du jour au jour et qu'il ne croyait pas qu'il est possible pour le CROA d'avoir l'UKZN comme Secrétariat car il est complètement hors de leur mandat. Il a exhorté le Conseil à revoir leur décision car il y a une énorme confusion en ce qui concerne le fonctionnement du Secretariat vis-à-vis de l'AOMA et l'UKZN.

C'est à ce stade que le professeur Reddi suggéra la consideration d'une correlation directe entre les questions soulevées et les éléments à l'ordre du jour de sorte que les résolutions pouvaient être faites vis-à-vis des points de l'ordre du jour à des fins de cohérence et d'uniformité.

Le juge Cowan consenti à cette demande et au contraire passa à la page 13 du procès-verbal, pour s'informer de l'état d'avancement de la nomination des membres du Conseil consultatif du CROA. Il a été informé que cette question a été reportée.

Il n'y avait plus de questions soulevées, la réunion a été interrompue pour une pause-café.

7. Rapport d'activité du Directeur par intérim

En l'absence du chef de la direction, on a demandé au stagiaire Susan Foley de présenter le rapport d'activité du directeur par intérim. Le rapport contient des informations sur les activités du Centre de la période du 1er Avril 2013 au 30 Juin 2014 Les activités ont été regroupées selon leur alignement avec les objectifs stratégiques du Plan stratégique du CROA.

Présentation: Les activités du Centre rélevant le Résultat stratégique 1 (pour devenir une organisation capable et durable) ont été énumérées comme suit: les demandes ont été reçues pour le Conseil consultatif du CROA; 2 stagiaires nommés jusqu'au 30 Septembre 2014, un directeur par intérim a été détaché jusqu'au 30 Décembre 2014, avec le recrutement en cours pour nommer un directeur général, un directeur adjoint, un agent d'administration et de communication et un adjoint administratif; divers documents et matériel de formation ont été traduits en français.

Alignement avec le résultat stratégique 2 (pour améliorer la capacité de l'AOMA, les bureaux de l'ombudsman et médiateur), les activités suivantes ont été répertoriés comme atteint: l'instigation de l'examen d'evaluation des besoins de l'AOMA; quatre programmes de formation déployés - à savoir, formation pilote d'Ombudsman en français, formation aiguiser vos dents en français et en anglais et formation des formateurs en anglais; les programmes de formation prévus pour 2014 - à savoir, formation lusophone et arabe.

Sous le résultat stratégique 3 (pour mener des recherches pertinentes pour soutenir le programme de l'AOMA), le rapport indique que les éléments suivants ont été réalisés: le premier projet de l'analyse comparative des systèmes juridiques au sein de l'AOMA a été présenté lors du Sommet du CROA; la base de données de jurisprudence est en train d'être établies; l'équipe de recherche pour le projet de recherche intitulé «L'exécution des décisions de l'Ombudsman" a été constitué et la recherche de bureau a debuté; une base de données de presque toutes les constitutions, les lois et les rapports annuels des pays membres de l'AOMA ont été téléchargés sur le site Web de l'AOMA.

En ce qui concerne le résultat stratégique 4 (pour améliorer le positionnement de l'AOMA et l'institution de l'ombudsman), ont été mentionnés:

- Comptes Facebook et Twitter ont été mis en place;
- Un article sur le CROA paru dans le magazine « UKZN Touch » ;
- La 6e édition du bulletin d'information de l'AOMA a été diffusé;
- Un Sommet des Ombudsman africains de deux jours a été déployé;

- Le CROA a été enregistré comme une organisation de l'article 21 à but non lucratif; et
- Deux webinaires en collaboration avec la Banque mondiale ont été indiqués comme prévu pour le deuxième semestre de 2014.

Il a ete indiqué qu'aucune mesures importantes n'avaient été prises pour satisfaire les aspects du résultat stratégique 5 (pour coordonner la mise en œuvre du protocole d'entente entre la CUA et AOMA).

Discussion: La Présidente a pris la parole en premier lieu exprima son mécontentement de n'avoir pas été consulté quant en ce qui concerne le Webinaire avec la Banque mondiale, ce qui avait conduit à une certaine maladresse quand elle a rencontré des représentants de l'organisation à New York qui l'engagea dans la conversation sur le sujet. Elle a souligné que cette collaboration devrait être précédée d'un document conceptuel précisant la nature de la relation entre le CROA et la Banque mondiale, sous réserve de l'approbation par le Conseil. Elle a également exprimé sa déception au faite que le CROA servait comme un véhicule pour les projets d'autres organisations, par opposition à lancer des activités de leur propre gré, et que toutes les activités doivent être strictement en ligne avec le plan stratégique.

À la suite des commentaires de la Présidente, le Prof Reddi a pris la parole et tout en remerciant Mme Foley pour le rapport expressif et bien écrit, elle a indiqué qu'il était évident que beaucoups de bons travails ont été effectués par le Centre, mais elle était du meme avis avec le point toujour repeter par la présidente qu'il y avait un besoin urgent d'un programme pre-établi, ce qui éliminerait les difficultés quand il s'agit de confirmer les programmes de formation, et ce qui informera les membres à l'avance sur les formations et les programmes de recherche du centre. En d'autres termes, un programme très clair et un programme de recherche preci et accessible à tous doivent être en place. Une résolution a été adoptée ainsi:

Résolution: Faire un effort pour créer un programme d'études et établir un programme de recherche clair.

Le Dr Tjipilica à la suite, après avoir exprimé sa gratitude pour le travail accompli dans le cadre des activités du CROA, a fait quelques commentaires - à savoir, qu'il était difficile pour lui de comprendre pourquoi le mandat de l'Adv. Bodasing avait pris fin et qu'elle aurait dû être invitée à participer à la réunion pour des raisons de préservation de la justice administrative. En outre, il a poursuivi en disant qu'il croyait qu'elle serait bien adapté au poste de directeur adjoint, du fait qu'elle a travaillé dur et elle connaît tous les rouages de l'organisation. Il a déclaré qu'il croyait bien que maintenir Ishara à sa position initiale permettrait le Centre d'assurer la continuité avec le nouveau directeur par intérim et qu'il espérait que cela allait evité le conflit entre elle et le Centre. Il a rappelé à toutes les personnes présentes que l'Adv. Bodasing avait maintenu le fonctionnement du Centre, après le départ du Dr Blessing Karumbidza et que, bien que certains membres du Conseil puissent être douteux de son

occupation du poste de directeur, ils ne peuvent pas être douteux de sa capacité de travail. Dans ce contexte, il a poursuivi en disant que, pour maintenir la justice administrative que l'Ombudsman embrasse, le Conseil devrait permettre à l'Adv. Bodasing de continuer en tant que directeur adjoint. Il a souligné que le propriétaire du CROA était l'EXCO de l'AOMA et que, en ce cas, la nomination du directeur doit aller à l'EXCO. Il leva donc son objection à la nomination intérimaire.

Comme il n'y avait pas d'autres commentaires, la Présidente a ensuite remercié le Dr. Tjipilika et suggéra que la question de directeur sera traitée sur le point 8. Puis elle souleva la question de travail du Centre avec les Organisations Internationales (par exemple Webinaire avec la Banque mondiale) et a suggéré que la gouvernance interne doit être respectée en prioritisant le plan et les initiatives de l'organisation. En particulier, le travail doit d'abord être fait selon le plan, alors s'il ya des initiatives intelligentes qui viennent, ils doivent être convenues et examinées correctement.

Le Prof Mubangizi a alors eu la possibilité d'exprimer son point de vue, indiquant que le manque de leadership au Centre l'a laissé presque dysfonctionnel, ajoutant que, de son point de vue, il semble que les signes et symptômes de la dysfonction étaient traitées et non la racine. Selon lui, la cause est due à l'absence d'un directeur au centre, et, par conséquent, il ya eu une rupture fondamentale dans la communication et également dans les structures. Se Référant au webinaire, qu'il a appelé une bonne initiative, il a exprimé sa préoccupation que le Conseil s'implique dans les questions opérationnelles et que le dysfonctionnement doit être guéri.

La Présidente a répondu, en disant que le Centre a un temps limité et devrait seulement pousser son propre agenda plutôt que de servir comme un véhicule de mise en œuvre pour les autres. Elle a également rappelé aux membres du Conseil que le directeur est responsable devant le président de la Commission.

Le juge Cowan a ensuite pris la parole, en disant qu'il était d'accord avec le professeur Mubangizi en ce qu'il apparaît comme s'il n'y avait pas de secrétariat fonctionnel ni de tête. Il a demandé si la tête sera désormais l'UKZN ou la présidente elle-même.

La Présidente a conclu ce point à l'ordre du jour en disant que le rapport présenté doit être ré-aligné avec les objectifs précis du Plan stratégique. Elle a poursuivi en disant que celui-ci a été noté, mais pas approuvé et qu'il devrait refléter ce qui était prévu, contrairement à ce que "s'y inscrit" simplement et que le rapport fait aussi l'objet de l'audit. Elle a poursuivi en détail sur la manière appropriée de rapports selon un plan stratégique et a demandé, d'une part, que son bureau enverra un modèle au CROA et, d'autre part, que le CROA devrait présenter le rapport amendé d'ici la fermeture des bureaux le vendredi 18 Juillet 2014.

Le juge Cowan a demandé si oui ou non le webinaire sera reportée. Le Prof Reddi a répondu en disant que la mise au point des travaux du CROA doit être son propre plan stratégique et a suggéré que le projet du Webinaire soie placé de côté. La Présidente a accepté, en disant que le conseil délibérera sur la question de clarifier la relation entre le CROA et la Banque mondiale et examiner un document conceptuel décrivant les résultats attendus du projet.

8. Dotation des personels au CROA

Le juge Cowan a commencé les discussions sur ce sujet en suggérant que l'UKZN mise en place l'administration du Centre et ensuite le presenter pour l'approbation du Conseil.

Le Prof Mubangizi éclairca cette proposition en suggèrant qu'une confusion a surgi de l'expression «gestion du jour au jour du Centre" utilisée. Il a précisé que cela ne signifiait pas que le personnel l'UKZN faira la gestion du Centre. Il a poursuivi en articulant que nommer un directeur à travers les mécanismes des ressources humaines du PPSA serait contradictoire et que le Centre doit suivre le service des ressources humaines de l'UKZN, ce qui permettra d'éliminer les graves inégalités dans les salaires, entre autres. Il a indiqué que le Conseil nommera le directeur, mais ne sera pas le comité de sélection. Il a souligné qu'il est important de nommé le directeur par l'UKZN afin d'éviter toute confusion dans la relevance de la structure des ressources humaines.

Le Dr Tjipilica a ensuite pris la parole, s'adressant à la présidente, en disant qu'il n'a rien contre le chef de la direction du PPSA, mais qu'il n'est pas d'accord avec sa nomination intérimaire comme Directeur par intérim du Centre. Il a ainsi développé les raisons de son désaccord, estimant que M. Mthethwa ne peut pas être pratiquement aux deux endroits en même temps - à Pretoria en tant que PDG du PPSA et à Durban en tant que Directeur du CROA. Il a ajouté que cette décision devrait passer par l'EXCO de l'AOMA, pour dire que les autres membres de l'AOMA devraient aussi etre d'accord. Il a souligné qu'il n'était pas contre la nomination d'un directeur par intérim, mais plutôt la nomination du chef de la direction. Dr Tjipilica passa ensuite à la question du recrutement du personnel, Il a mentionné les stagiaires, en disant qu'ils ont travaillé au CROA pendant une longue période et que le Conseil doit les respecter et leur donner la stabilité, d'autant plus que l'un d'eux est un père. Il a rappelé à tous ceux qui etaient present que, par la justice administrative, ils ont des droits.

La Présidente repris la parole, affirmant que depuis le 24 Février 2014, le Centre n'a pas eu un directeur permanent et était géré par le directeur adjoint et le directeur général dans ses nouvelles fonctions de directeur par intérim. La Présidente a également révélé qu'elle a eu une difficulté à obtenir le poste de Directeur par intérim précédente, l'Adv. Bodasing, à se conformer au Plan stratégique. Cette difficulté s'était manifestée fortement lorsque le

Sommet des Ombudsman africains été presque tombé à part en ce qui concerne ses résultats et qu'elle avait eu beaucoup du mal à gérer l'Adv. Bodasing, qui aurait inventé des choses qui n'étaient pas dans le plan stratégique. Elle a révélé qu'elle avait demandé à l'Adv. Bodasing d'établir un comité composé du Prof Reddi, Prof Victor Ayeni et Arlene Brock pour créer un projet de déclaration mais rien n'a été organisé comme prevu. Par conséquent, son bureau a dû se plier en coude vers l'arriere pour rédiger la déclaration. La présidente a déclaré qu'il s'agissait d'un cas de la directrice par intérim de faire les choses à sa manière entraînant le résultat souhaité à ne pas être atteints. Elle a ensuite rappelé toutes les personnes présentes qu'elle été vraiment très occupée par son travail, et que, vu que le chef de la direction avait été le visionnaire derrière le Centre, elle le lui a remis pour qu'elle puisse se concentrer sur son travail quotidien. Sur ce, elle avait relevé l'Adv. Bodasing de ses fonctions de directeur par intérim en faveur du chef de direction. Elle a ensuite informé le Conseil que le contrat de l'Adv Bodasing comme directeur adjoint avait pris fin le 31 mai 2014 et que, suite à un examen du rendement fondé sur le plan stratégique du CROA et l'expectation du rendement de l'Adv Bodasing, son département des ressources humaines lui avait conseillé de ne pas renouveler le contrat. La Présidente a rappelé au Conseil qu'elle a agi en fonction du pouvoir qui lui a été donné par l'AOMA qui, à son tour, lui a avait donnée la responsabilité d'établir le Centre. En outre, elle a souligné le fait qu'elle n'avait pas consulté le Conseil lors de la nomination de l'Adv. Bodasing comme directeur par intérim, à laquelle aucune objection n'a été soulevée, de meme, elle a fait son retrait de la position sans consultation du conseil. Elle a déclaré que la notification a été distribuée à tous les membres du Conseil pour les informer de l'expiration du contract de l'Adv. Bodasing et personne n'a soulevé aucune objection. Les membres du Conseil ont été informés que l'Adv. Bodasing n'avait pas accepté une offre d'extension de son contract de 2 mois. La Présidente a également insisté sur le fait qu'elle n'était pas préparée à gérer un employé qui ne respecte pas son autorité et par consequence ne consentirait pas à réemployer l'Adv. Bodasing, elle à invité le Conseil de prendre sa place et s'en charger s'il souhaite le faire. Il a ensuite été révélé que l'Adv. Bodasing voulait de prendre le CROA au CCMA et a exprimé son mécontentement que l'Adv. Bodasing compte sur les membres du conseil d'administration de la défendre lors des réunions du conseil d'administration, quelque chose qu'elle appelle «l'anarchie». La Présidente a insisté pour que l'Adv. Bodasing soit traité conformément à la loi, mais il continua avec son insubordination, menant à la confusion entre l'AOMA et le CROA. Les membres du Conseil ont été rappelés que le directeur est à la tête du Secrétariat qui dirige le Centre.

Le juge Cowan a ensuite demandé qui supervisé le Centre. La Présidente a confirmé qu'elle a finalement le contrôle, venant au niveau du conseil d'administration pour surveiller les activités du Centre. Le juge Cowan a poursuivi en disant que le problème était que le conseil n'avait pas été correctement informé et que c'était la première fois que les nouvelles informations divulguées avait été portée à l'attention des membres du conseil d'administration. Il a rappelé à la Présidente que le Conseil avait toujours donné des eloges à l'Adv. Bodasing, n'etant clairement pas tres au courant de ce qui se passait dans les coulisses.

Le juge Cowan a conseillé aux membres du Conseil de mettre cet épisode derrière eux, et que l'accent soit mis sur la nouvelle implentation du Centre sous les auspices de l'UKZN.

....Le Dr Tjipilica a reconnu la position du juge Cowan, disant qu'il n'avait pas eu connaissance de l'indiscipline de l'Adv. Bodasing et qu'une audience disciplinaire aurait dû avoir lieu en informant les resultats au conseil au moment de ses transgressions. Il a reconnu que lors de la réunion du conseil d'administration en Février; "L'incompétence" de l'Adv. Bodasing avait été allucidé, qui lui-même et Mme Troare avait causé à la question de sa validité, depuis que l'Adv. Bodasing travaillé pour le Centre depuis si longtemps et avait été constamment loué.

La présidente a déclaré qu'il n'avait jamais été le plan que le Conseil forme le comité de sélection au cours du processus d'entrevue. Elle a indiqué que la LSM avait été impliqué jusqu'à présent parce que le protocole d'entente modifiée avec l'UKZN n'avait pas encore été signé. Elle a demandé à la voie à suivre, étant donné que les messages avaient été récemment ré-annoncé et les demandes reçues.

Le Prof Reddi a répondu, en disant que si le ministère de l'UKZN RH prend le dessus, un panneau devra être mis en place. Après cela, les postes seront ré-annoncé. Elle a suggéré que les demandes reçues soit mises de côté.

Le juge Cowan a suggéré que le Conseil délègue de la nomination du directeur de l'UKZN et que les représentants de la CROA se mettent avec l'UKZN sur le panneau. La Présidente a suggéré à son tour que l'Université établit un calendrier pour le processus de recrutement.Le Prof Reddi, en réponse, a rappelé aux membres du Conseil que tout ce qui précède dépend de l'acceptation et de la signature du protocole d'entente. Elle a poursuivi en disant que le renouvellement du contrat de détachement de la nouvelle directrice par intérim pourrait toujours être une autre option. Elle a indiqué de ne pas précipitée le processus de recrutement, et a suggéré que le nouveau directeur devrait être nommé d'ici la fin de l'année.

La Présidente a proposé que le processus de recrutement initié par la PPSA d'être retirée, mais a informé au professeur Reddi qu'elle ne serait pas heureuse d'assister à l'Assemblée générale de l'AOMA en Octobre avec seulement un directeur par intérim.

Apres elaboration, le Prof Reddi signala qu'il est fort possible que le processus serait terminé plus tôt, mais qu'elle hésitait à se précipiter pour ne pas être confrontés aux mêmes problèmes qu'avant. Elle a continué à demander que la décision de la rémunération du Directeur soit prise par le Conseil et non le panneau de rendez-vous, à qui le juge Cowan a soulevé certaines questions, en indiquant que le conseil ne pourrait pas, un sallaire approprié au marché. Il a rappelé au Conseil que le salaire a déjà été indiqué dans la note de service pour le détachement du Dr Forere. La présidente a déclaré que, à sa connaissance, la question de la rémunération de l'administrateur a été résolue. C'est à ce stade qu'elle a demandé que

le Secrétariat compile un document reflétant toutes les résolutions du Conseil depuis la création du Centre. Revenant à la question des salaires, elle a poursuivi en disant que DIRCO avait fixé le salaire et que le vice-protecteur s'était opposé à elle, en disant qu'il était trop élevé. Le raisonnement de DIRCO était que le calibre des personnes du Centre espérait attirer l'etablissement d'un salaire liée au marché. Le Prof Reddi alors confirmé que les lignes directrices de salaire UKZN devraient être utilisées comme pour les autres centres de recherche de l'UKZN. La Présidente a reconnu qu'il y avait une grande disparité dans les salaires proposés et a suggéré que les positions des chercheurs juniors soient crées pour absorber les stagiaires, dont les salaires sont, à l'heure actuelle, très faible.

Le Prof Reddi a confirmé que la restructuration des postes pourrait être faite d'ici la fin de la semaine. Le juge Cowan a demandé au personnel actuel de garder à l'esprit au cours de ce processus.

La Présidente est ensuite passée à la question du détachement du Dr Malebakeng Forere au poste de directeur par intérim du Centre pour une période de 6 mois, à compter du 1er Juillet 2014, pour lui demander si le candidat proposé a un intérêt dans la gouvernance et les études de l'Ombudsman. Le Prof Reddi a confirmé que cette question avait été très discuté avec le Dr Forere qui, apres avoir élaboré, vient de terminer son doctorat et dont les emplacements sont en plein avec la direction du Centre de travail. La Présidente a suggéré que le candidat proposé soit nommé pour une période de probation de 3 mois, rappelant aux membres du Conseil que le travail n'est pas le même comme une carrière. Le Prof Reddi a rappelé la présidente que le contrat de détachement été fournit pendant 1 mois de préavis pour les deux parties. Le Prof Mubangizi ensuite parla, en soulignant l'urgence de la situation générale au Centre. Il a déclaré que l'UKZN a une politique de détachement et exige qu'un accord soit signé afin de ne pas désavantager une partie. Il a rappelé au président qu'il ne serait pas possible pour le chef de la direction pour servir de directeur par intérim pour les 6 prochains mois. La Présidente a insisté qu'elle était heureuse avec l'agent détaché proposé et avait simplement soulevé un problème. Elle a exprimé son espoir que le nouveau directeur par intérim aimerait, faire la paix avec et pousser le Plan stratégique de CROA.

Le juge Cowan a ensuite parlé, en disant que la recherche d'un directeur permanent pourrait être reportée si l'agent détaché est intéressé à prendre de façon permanente le poste du travail ou si qu'elle devrait suggerer ses sorties. La Présidente a plutôt suggéré, que les 3 prochains mois soient consacrés à la recherche d'une personne nommée permanente. Le détachement du Dr Forere que le nouveau directeur par intérim du CROA a été déplacé par le juge Cowan, appuyée par le Prof Reddi.

La Présidente a proposé que la présélection pour le poste de directeur exécutif soit faite par l'UKZN avec l'aide du Secrétariat AOMA. Elle a indiqué que Mme Benita Jeune aiderait à l'établissement d'une date.

Le juge Cowan a soulevé la question du protocole d'entente une fois de plus, à qui la Présidente a répondu, confirmant que ce n'était pas un nouveau document, mais le même protocole d'entente qui a été rédigé à la création du CROA. La principale modification est que l'UKZN serait le surveillant surplace du Centre.Le Prof Reddi ajouta que le PE a un calendrier de 3 ans. Le juge Cowan a suggéré que le protocole d'entente soit d'abord envoyé à DIRCO pour leurs commentaires. La Présidente a donc proposé que son équipe se réunisse à la division juridique de DIRCO puis qu'elle envoit le protocole d'entente à l'approbation du Conseil sur une base ronde. Elle a déclaré que le Conseil devrait encore approuvé tous les plans stratégiques. Elle a ensuite demandé au Dr Tjipilica s'il avait des objections consernant la mise à disposition du Dr Forere.

Le Juge Cowan a ensuite parlé, demandant s'il y avait quelque manière pour que le Conseil pourrait envisager un règlement à l'amiable avec l'Adv. Bodasing, ou si l'UKZN compromettrait par son maintien en tant que directeur adjoint. Il a demandé que quelqu'un se mettent avec elle pour voir si un compromis pourrait être atteint. Il a suggéré qu'il peut mal refléter sur l'image du CROA et l'AOMA et il a rappelé aux membres du Conseil que la "machine" est souvent plus sympathique pour l'opprimé. Il a de nouveau suggéré soit par réintégration par l'UKZN ou par un dernier paiement.

La Présidente a répondu en disant que le nouveau directeur nommera son personnel subalterne et qu'elle ne recommanderait pas de réembaucher l'Adv. Bodasing comme elle n'aller pas être aussi facile à gérer. Le juge Cowan a rétiré sa déclaration qui n'était qu'une suggestion et que, l'opinion de l'Université devait être recherchée. Il souligna que l'Adv. Bodasing devrait être compensée afin qu'elle "aille tranquillement". La Présidente a indiqué que l'UZKN ne s'implique pas dans la question de l'ACMC.

Le Dr Tjipilica exprima une règle d'or: il est préférable d'avoir un mauvais règlement qu'un bon procès. Il a exprimé son accord avec le juge Cowan que l'Adv. Bodasing soit rétablie en tant que directeur adjoint, ou même dans un rôle administratif moindre compte tenu de la mesure dans laquelle elle excelle dans la communication avec les membres de l'AOMA. Il a déclaré que toute action judiciaire qu'elle prend serait une tache qui reflète mal sur l'AOMA. Il a souligné que, comme Médiateur, l'idéal doit toujours être la coopération.

C'est à ce stade que le professeur Reddi a présenté une proposition: elle a déclaré qu'il est important que le conseil soutienent les actions du Secrétaire exécutif concernant la fin du contrat de la directrice adjointe. Elle a rappelé au Conseil que, dans le lieu du travail, toute personne qui souhaite d'être nommé de nouveau doit présenter une nouvelle demande. Ainsi, Elle a fait une proposition que l'Adv. Bodasing soit invité à présenter une nouvelle demande pour le poste de directeur adjoint.

Le Juge Cowan de nouveau mentionna le règlement hors cour, et a convenu avec le professeur Reddi que l'Adv. Bodasing soit contacté et proposé.

Le Président a accepté, et a déclaré que les ressources humaines et le Professeur Reddi communiquera a l'Adv. Bodasing et qu'elle est invitée à appliquer. Le Prof Reddi a ajouté qu'il est important d'informer l'Adv. Bodasing que le Conseil est d'accord avec le président sur cette question. Le Juge Cowan a confirmé que le Conseil soutiendrait le Président sur cette question.

CROA Finances

Le rapport financier a été présenté par M. Risenga Maruma. Il est passé par le document avec les membres du Conseil, en soulignant des extraits remarquables, tels que: le paiement des salaires du personnel de la LSM avec des fonds de la CROA et le remboursement des coffres ultérieur du CROA; le coût du Sommet, qui était de R2.2 millions; et le coût de la formation de la Zambie, qui était d'environ R500.000.

La Présidente a rappelé aux membres du Conseil que le CROA reçoit environ R7.1 millions par an venant de DIRCO. Elle a déclaré que le rapport aurait dû être présenté différemment, selon les demandes de Mme Traore aux trois précédentes réunions du Conseil, d'où vient jusqu'à la fin de Mars 2014, et en indiquant clairement où l'argent été allé ; si oui ou non la dépense a été sanctionné et si oui ou non la dépense a été rentable. La Présidente a donc proposé que les états financiers soient notés et a demandé que M. Salif Mkhabela refasse les déclarations du lundi 21 Juillet au conseille de l'approuver sur une base ronde.

10. Passation de l'UKZN

Cet article a été traité dans les articles ci-dessus.

11. Autres questions

Il n'y avait plus matière à discuter.

12. Mot de la fin

La Présidente a donné la parole au Dr Tjipilica, qui a prononcé l'allocution de la clôture. Il a remercié la présidente pour ses efforts dans l'organisation de la réunion et a exprimé son espoir pour la revitalisation et la redynamisation du Centre. Il a félicité le Professeur Mubangizi sur sa nomination à la Commission. Il a exprimé sa confiance qu'une bonne, sensible et juste solution soit trouvée à la question entourant l'Adv. Bodasing, disant que la Commission chercherait l'UKZN pour obtenir des conseils sur la question. Il a remercié le juge Cowan pour avoir fait le voyage d'aller assister à la Sierra Leone.

Il en a profité pour mentionner qu'il avait reçu une lettre de la Commission de l'Union africaine confirmant leur volonté d'accueillir la 4ème Assemblée générale AOMA 8-10 Octobre 2014 Il a encouragé tous les participants à se féliciter, ce qui augmenterait considérablement la visibilité de l'organisation. Il a déclaré que l'Assemblée générale serait l'occasion d'analyser les problèmes profonds et graves en Afrique. Il a de nouveau félicité la Présidente d'avoir rencontré les responsables de l'ONU à New York, ainsi que pour son inclusion dans le temps parmis les 100 personnes les plus influentes dans le monde, qui a servi comme une reconnaissance de l'AOMA et le CROA.

La réunion a donc été conclue.